

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DU THEATRE DE
VERDURE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU PLUVIAL**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 14 novembre 2022, afin de permettre la réalisation de travaux sur
le réseau pluvial,

- la circulation sera interdite avenue du Théâtre de Verdure, sauf riverains, entre le n°14 et le n°37.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par
l'entreprise. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera
protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, la Commandante de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution
du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 octobre 2022

Le Maire



*P.O. le premier adjoint
J.M. Jonderscher*

Bruno TOUSSAINT